

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Liste des délibérations examinées lors de cette séance par le Conseil municipal,  
conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, suite à la convocation en date du 15 septembre 2023, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel HANNECART, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. HANNECART Michel, Maire, Mme DOCTOBRE Marie-Christine, M. GODIN Jean-Luc, Mme DELVALLEE Séverine, M. GRIERE Daniel, Mme FOSTIER Francine, M. LEGRAND Pascal Adjoint ;

Mme BAUDRY Marie-Fernande, M. ROLAND Paul-Henri, M. CARPENTIER Bernard, Mme LABOUREUR Marie-Claude, Mme BAYART Nathalie, M. BOUCHEZ Sébastien, Mme GROULT Mélanie, M. MARIE Serge, Mme HANNAPPE Françoise, M. HERBIN Alain, Mme ROUSIES Françoise, M. SCULFORT Christophe, Mme CAILLEAUX Christine, Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Mme DEBIONNE Brigitte (procuration donnée à Mme DOCTOBRE Marie-Christine), M. VAN VOOREN Valéry (procuration donnée à Mme DELVALLEE Séverine) M. LALLEMAND Serge (procuration donnée à M. MARIE Serge), conseillers municipaux.

Madame DELVALLEE Séverine a été élue secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances du 06 et du 09 juin 2023 ont été approuvés à l'unanimité.

**DELIBERATION N°2023-035 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE « AGENT EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX ET SURVEILLANCE CANTINE » DU 1ER OCTOBRE 2023 POUR UNE DURÉE DE 12 MOIS**

**Approbation à l'unanimité**

**DELIBERATION N°2023-036 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR LES SERVICES TECHNIQUES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 POUR UNE DURÉE DE 12 MOIS**

**Approbation à l'unanimité**

**DELIBERATION N°2023-037 : TARIFS CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

A la majorité des membres présents (19 voix pour et 4 abstentions M. MARIE avec pouvoir de M. LALLEMAND, Mme ROUSIES et Mme CAILLEAUX),

- DECIDE de reconduire les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 pour les élèves domiciliés à Berlaimont comme suit :

\* tarif famille avec un enfant : tarif plein **3,30 €** le repas

\* tarif réduit 1 : familles de 2 enfants : **3,15 €** le repas

\* tarif réduit 2 : familles de 3 enfants et plus : **3,00 €** le repas

- FIXE les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 pour les élèves non domiciliés à Berlaimont comme suit :

- \* tarif famille avec un enfant : tarif plein **4,30 €** le repas
- \* tarif réduit 1 : familles de 2 enfants : **4,10 €** le repas
- \* tarif réduit 2 : familles de 3 enfants et plus : **3,90 €** le repas

- FIXE pour les enseignants et toute personne appartenant à l'Éducation Nationale attachée ou non aux écoles de BERLAIMONT, le prix du repas à **4,36 €**,
- PRECISE que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

**DELIBERATION N°2023-038 : DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR LE BUDGET PRIMITIF 2023**

**Approbation à la majorité des membres présents (18 voix pour et 5 abstentions M. MARIE avec pouvoir de M. LALLEMAND, M. HERBIN, Mme ROUSIES et Mme CAILLEAUX).**

**DELIBERATION N°2023-039 : ATTRIBUTION DE BONS D'ACHATS AUX AINES POUR L'ANNEE 2023**

**Approbation à la majorité des membres présents (20 voix pour, 1 voix contre M. SCULFORT et 2 abstentions Mme ROUSIES et Mme CAILLEAUX) pour la mise en place de bons de 15 € en faveur des aînés pour la fin de l'année 2023.**

**DELIBERATION N°2023-040: VALIDATION FONDS DE CONCOURS CAMVS 2022-2023 « RUE NEUVE »**

**Approbation à l'unanimité.**

**DELIBERATION N°2023-041: CONVENTION CADRE FINANCIERE TRIPARTITE RELATIVE A L'IMPLANTATION DE COLONNES ENTERREES DANS LES LOTISSEMENTS EN CAS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS OU DE REHABILITATION AVEC LA CAMVS**

**Approbation à l'unanimité.**

**DELIBERATION N°2023-042: CONVENTION TRIPARTITE CONCLUE ENTRE LA CAMVS, LA COMMUNE ET LE BAILLEUR POUR L'ENTRETIEN DES ABORDS DES COLONNES ENTERREES, SEMI-ENTERREES OU AERIENNES**

**Approbation à l'unanimité**

**DELIBERATION N°2023-043 : PROJET EOLIEN**

**A la majorité des membres présents (5 voix pour, 17 voix contre et 1 abstention) rejette le projet d'implantation d'éoliennes sur les terrains communaux présenté par la société RWE sur la zone de Fache de la Marette sur la commune de BERLAIMONT.**

La séance est levée à 21 heures 05.

A Berlaimont, le 03 octobre 2023

Le Maire,

  
